MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, le
Rue de la Science, 43
Tél. : 02/238.86.11

30 NOV. 1992

3 DEC. 1992

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

Monsieur VLAEMINCK Guy,
Administrateur délégué,
C.P.E.O.N.S.

rue des Halles, 13,

1000 BRUXELLES

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes.
		LWK./5.083.006/+ copie pour information à l'établissement Dossier n° 58	

OBJET : **Dossier pédagogique de l'unité de formation de régime 1 : "Informatique - Langage Pascal - Niveau 2".**
Classement : Enseignement secondaire supérieur de qualification.
Code : 75 22 25 U 22 C1.

ETABLISSEMENT : Etablissement communal d'enseignement technique, industriel et commercial,
Place de l'Hôtel de Ville, 8,
6200 CHATELET.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'accord provisoire qui vous a été donné, en date du 3 août 1992, restera valable jusqu'à ce qu'intervienne l'approbation définitive, par l'Exécutif de la Communauté française, d'un dossier de référence pour cette formation, sur avis conforme de la Commission de concertation.

Par ailleurs, vous trouverez, en annexe, une copie du document 8 bis approuvé, actualisé en ce qui concerne la répartition des périodes au sein de la formation (1 période pour admission des élèves et 3 périodes pour bilan final ajoutées aux 50 périodes de base).

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration,

F. DE LAET.

PROMSOC9

752225 U 22 C1

380

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
XX Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
adresse complète : Place de l'Hôtel de Ville, 6
nº matricule : CHÂTELET
nº de téléphone : 071/38.59.72
Nº 1325083003

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - LANGAGE PASCAL - NIVEAU 2

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe nº 1 (2) de 1 pages(2)

4. Prérequis de 'U.F. : repris en annexe nº 2 (2) de 1 pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

O (1) enseignement secondaire : ~~xxxxxxxxxx~~ (1) qualification (1)
degré - ~~xxxxxxxxxx~~ (1)
- supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe nº 3 (2) de 1 pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

ATTESTATION DE REUSSITE (capitalisable)

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe 4 (2) de 2 pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe 5 (2) de 1 pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe 6 (2) de 1 pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
...laboratoire.informatique.....	.....CT...	... ...54...
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
2. Part d'autonomie		
.....	.....	....6.....
.....	.....	.....
3. Conseil des études		
Admission des élèves		.....
Rattrapage		.... 1.....
Bilan final		.....
		....
Total des périodes		....60.....

B. Part supplémentaire éventuelle

....	....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
Total des périodes		.....

C. Total général des périodes ....60.....

12. Date de la proposition : 04 JUIN 1992.....

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

GUYAUX
chef de Service

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)
Pascal 2 + 3 devraient s'éteindre
Proposition : Couverture Informatique - Programmation - Niveau 1 (Support Langage Pascal)

Date : 20 juin 1992..... Signature : LAMOTTE

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
~~Motivation de la décision~~ : jusqu'à conclusions du groupe "informatique"

Date : ...30/06/92..... Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, le
Rue de la Science, 43
Tél. : 02/238.86.11

3 AOUT 1992

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

Monsieur VLAEMINCK,
Administrateur délégué,
C.P.E.O.N.S.,

rue des Halles, 13,

1000 - BRUXELLES.

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes.
		Y.D./5.083.006/dossier n° 38 U. (à rappeler dans toute correspondance)	

OBJET : Dossier pédagogique d'une unité de formation de régime 1.
Etablissement : Etablissement communal d'enseignement technique industriel et commercial,
Place de l'Hôtel de Ville, 8,
6200 - CHATELET.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire jusqu'au dépôt des conclusions d'un groupe de travail inter-réseaux constitué par la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale, le dossier pédagogique de l'unité de formation "Informatique - Langage Pascal - Niveau 2", classée au niveau de l'enseignement secondaire de qualification - degré supérieur.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur général,

José DOOMS.

PROMSOC9

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
XX O Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
adresse complète : Place de l'Hôtel de Ville, 6
CHÂTELET
N° 1325080068
n° matricule : .....
n° de téléphone : 071/38.59.72.....

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - LANGAGE PASCAL - NIVEAU 2

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°..1..(2) de ..1..pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°..2 (2) de ..1..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

O (1) enseignement secondaire : ~~xxxxxxxxxxx~~ (1) qualification (1)
degré - ~~xxxxxxxxxx~~ (1)
- supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°..3..(2) de ..1.pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

ATTESTATION DE REUSSITE (capitalisable)

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe ..4.(2) de ..2.pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe ..5.(2) de ..1.pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe .6..(2) de ..1.pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
...laboratoire informatique	.....CT...	...50.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
2. Part d'autonomie		
.....	.....	....6.....
.....	.....	.....
3. Conseil des études		.....
Admission des élèves		....1.....
Rattrapage		.....
Bilan final		....3.....
Total des périodes		...60.....

B. Part supplémentaire éventuelle

....	....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
Total des périodes		.....
C. Total général des périodes		.....

12. Date de la proposition : 04 JUIN 1992.....

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

GUYAUX
Chef de Service

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MARNANT

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Pascal 2+3 devraient s'éteindre.
Proposition : ouverture de Informatique - Programmation - Niveau 1 (Support : Langage Pascal)

Date : 20 juin 1992..... Signature : LANOTTE

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - PAS ~~D'~~ACCORD (1)
~~Motivation de la décision~~ : jusqu'à conclusions de groupe "informatique"

Date : 30/06/92..... Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1.

FINALITES DE L'U.F.

1. Aborder, de façon systématique, la démarche de la programmation structurée pour la résolution de problèmes :

   - algorithme structuré;
   - programmation modulaire.

2. Aborder la programmation en langage Pascal :

   - apprentissage de la syntaxe du langage
   - implantation des programmessur le matériel

3. Permettre à l'étudiant de poursuivre des études dans le domaine informatique.

PREREQUIS DE L'U.F.

1. Pour être admis comme élève régulier de cette formation, l'étudiant doit réussir l'épruve d'admission portant sur le programme et les capacités terminales de la formation Informatique - langage basic niveau 2.

   L'épreuve d'admission portera sur la démarche et l'utilisation des élements fondamentaux et non sur la seule restitution de définition.

   Elle présentera un caractère diagnostique et sera préparée avec soin (critères de réussite préalablement fixés).

2. L'étudiant est dispensé de l'épreuve d'admission définie au point 1. ci-dessus a condition qu'il soit porteur de l'attestation de réussite de la formation Informatique - langage basic niveau 2.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT OU DE REGROUPEMENT.

Le nombre d'étudiants par poste sera idéalement limité à deux et ne pourra en aucun cas dépasser trois par poste.

PROGRAMME DE L'U.F.

Le contenu de la présente U.F. aura pour objectif d'amener l'étudiant au seuil de performances correspondant au niveau de l'enseignement dans les domaines suivants :

1. Programmation structurée

Buts
Règles :

- sous-programmes;
- structures fondamentales :

  . SEQUENCE
  . ALTERNATIVE : "Si...Alors...Sinon".
  . ITERATION : "Tant que...Faire...", "Répéter...Jusqu'à...

- commentaire du programme.

Langage de description et représentation d'algorithme.

2. Structure d'un programme

Bien que requérant une approche théorique organisée, structurée, les considérations générales ne font pas l'objet d'un enseignement systématique et exhaustif. Elles sont abordées à l'occasion de problèmes et leur ensemble ne doit pas nécessairement être maîtrisé à l'issue de cette formation.

- Déclaration, ordre.
  Instructios exécutables séquentielles,
  de structuration.
- Code exécutable.
- Syntaxe.

3. Langage Pascal, programmation

1 Instructions d'entrée et de sortie.
2 Instructions d'affectation.
  Constantes. Variables. Opérateurs. Opérandes.
3 Variables du type numérique : INTEGER, REAL.
  Déclaration.
  Opérateurs arithmétiques.
  Priorité.
  Fonctions mathématiques : SIN, COS, EXP, LN, SQR, SQRT, TRUNC, ROUND
  ABS.
4 Variables du type booléen : BOOLEAN
  Opérateurs relationnels et logiques.
  Priorité.

5 Le type CHAR
6 Instructions conditionnelles :

  IF...THEN...ELSE.
  CASE...OF

PROGRAMME DE L'U.F. suite et fin

3.7. Boucles :

WHILE...DO...
REPEAT...UNTIL...
FOR...TO...DO...
FOR...DWNTO...DO...

8. le type ARRAY.

9. Lecture et écriture :

READ, READLN, WRITE, WRITELN.

Formats de mise en page.

4. Applications se rapportant aux mathématiques, aux sciences, au domaine économique, au domaine technique...

EVALUATION DES CAPACITES TERMINALES :

A l'issue de la formation l'étudiant sera capable de :

1. Restituer les éléments relatifs aux structures fondamentales de la programmation structurée et ceux se rapportant aux instructions de base du langage Pascal;
2. d'exprimer une démarche de programmation structurée et conduisant à la solution d'un problème posé;
3. de traduire un programme en langage PASCAL en utilisant les notions étudiées;
4. de charger un fichier programme, de l'éditer et de l'exécuter;
5. de composer un programme, de l'éditer et de l'exécuter;
6. de compléter et d'ordonner un texte ou un graphique se rapportant aux différents comportementsrepris ci-dessus.

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant possédant le titre requis ou jugé suffisant.

L'appel à un expert aura lieu si la charge du cours ne peut être confiée à un membre du personnel ou si le support du cours requiert des compétences particulières; dans ce cas, le candidat expert devra attester d'une expérience pratique de trois années au moins dans le domaine considéré.